

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	45 (1900)
Heft:	7
Artikel:	Le cours préparatoire aux manœuvres du IIIe corps d'armée en 1900
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-337759

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLV^e Année.

N^o 7.

Juillet 1900.

S O M M A I R E

Le cours préparatoire aux manœuvres du III^e corps d'armée en 1900. — Le fusil de cadets M. 97 et le fusil court M. 89-1900. — Le passage du Grand St-Bernard. — Matériel d'artillerie de campagne de 7,5 cm. à tir rapide. — Chroniques. — Informations. — Bibliographie.

LE COURS PRÉPARATOIRE AUX MANŒUVRES DU III^e CORPS D'ARMÉE en 1900

Nous donnons ci-après les parties essentielles des instructions émises par les commandants des divisions VI et VII en vue des cours préparatoires des troupes placées sous leurs ordres¹.

I

Instruction pour les cours préparatoires de la VI^e division aux manœuvres de 1900.

Après un préambule traitant du commandement et des cantonnements, le commandant de la division s'exprime comme suit:

¹ Jusqu'ici les plans d'instruction des corps d'armée appelés aux manœuvres avaient été faits par les commandants de corps; nous saluons avec plaisir la décision qui a remis aux colonels-divisionnaires, inspecteurs permanents des troupes d'infanterie de leurs divisions, l'établissement de ces plans d'instruction.

But de l'instruction.

« Le cours préparatoire durera du 3 au 8 septembre. *A la fin de ce cours les troupes devront posséder un degré d'aptitude à la guerre suffisant pour prendre part à des manœuvres préparées et conduites comme la guerre.*

» La courte durée du cours préparatoire ne permet pas de répéter tout ce que les cadres et la troupe ont appris précédemment. Toute tentative dans ce sens serait du temps perdu et risquerait de compromettre le but du cours. Rien ne nuit plus, en effet, à l'aptitude militaire et à son développement qu'un service ou des exercices faits hâtivement et superficiellement et ne permettant pas d'arriver à comprendre clairement les ordres, à les exécuter avec précision et à remplir son devoir avec une exactitude militaire. *Tout exercice militaire fait avec l'énergie voulue et auquel on consacre le temps nécessaire éveille et fortifie la valeur militaire.* Tout exercice au contraire fait d'une façon hâtive et superficielle et pour lequel on n'exige pas un strict accomplissement du devoir militaire, non seulement ne développe pas cette valeur, mais détruit ce qu'il en peut exister.

» *Or la principale tâche du cours préparatoire est précisément de réveiller la valeur militaire de la troupe et de la développer.* Cela est d'autant plus nécessaire que c'est le caractère militaire qui disparaît le plus vite pendant ces longs intervalles qui séparent les cours de répétition et que c'est de lui surtout que dépendent les résultats utiles dans tous les domaines, quant aux connaissances et quant à leur application. Si l'on a soin de remémorer ce qui a été appris précédemment, soit comme connaissances, soit comme exercices, ce caractère militaire convenablement réveillé et affermi, permettra d'obtenir d'utiles résultats en campagne et devant l'ennemi, pourvu que l'on se conforme aux ordres et aux prescriptions.

» *Cette manière de comprendre l'instruction doit être le principe directeur de tout le cours préparatoire.*

» Ce qui doit être exercé pendant le peu de jours que dure le cours préparatoire ne fera donc pas l'objet de prescriptions mais est laissé à l'appréciation des commandants de régiments. Ceux-ci de leur côté n'édicteront pas des prescriptions uniformes pour tous les commandants des unités sous leurs ordres, mais ils devront limiter l'instruction à ce que les coman-

dants de ces unités considéreront comme le plus nécessaire pour que les cadres et la troupe acquérrent le degré d'aptitude à la guerre le plus élevé possible.

» Cependant les commandants des bataillons et des compagnies devront rédiger un *programme d'instruction* avant le cours préparatoire. Les commandants de régiments tiendront compte pour cela le plus possible des observations faites dans les derniers cours de répétition et ils inviteront les commandants de bataillons, etc., à faire de même. Puis ils établiront avec eux le programme d'instruction de chaque unité, de préférence à l'occasion de la reconnaissance du terrain des cours préparatoires.

Après avoir fixé les prescriptions concernant l'époque de la remise des programmes, le colonel-divisionnaire Wille continue comme suit :

» Dans l'élaboration des programmes on se conformera à ce qui suit :

» 1^o On tiendra compte de ce qui a été dit plus haut touchant la tâche imposée au cours préparatoire quant à l'instruction, sa courte durée et les conséquences néfastes d'un travail superficiel.

» 2^o Les considérations énoncées plus loin, relatives à la façon dont l'instruction doit être dirigée, à la répartition du travail dans la journée, doivent être prises comme des indications et non comme des prescriptions obligatoires.

» 3^o L'importance de la prescription exigeant que le programme d'instruction soit élaboré avant le commencement du cours et soumis au chef immédiat réside en ce qu'elle oblige les officiers à se préparer convenablement, à apprécier et à exposer à leur chef la façon dont ils pensent employer le temps si court et si précieux mis à leur disposition pour perfectionner leur troupe. Pour satisfaire à cette tâche les programmes ne doivent pas être trop concis ni se borner à rappeler les articles du règlement qui doivent être revus dans les différentes leçons : ils doivent toujours exposer les raisons des exercices, de l'emploi du temps et des heures. Pendant le cours préparatoire les exercices de campagne et de combat constituent la tâche principale ; ils doivent donc occuper dans les programmes la place principale ; on ne doit établir ces programmes qu'après avoir fait une reconnaissance conscientieuse du terrain. Cette reconnaissance doit avoir pour seul but de s'as-

surer si un exercice tel qu'on l'a conçu et avec les troupes dont on dispose peut avoir lieu dans ce terrain. Jamais la reconnaissance du terrain ne doit avoir pour but d'établir le programme d'un exercice de combat à double action et d'en prévoir le *développement* d'après *sa configuration*. Dans *chaque* exercice de combat à double action, même élémentaire, le développement de l'action doit dépendre *entièrement* des libres décisions des partis en présence. C'est pourquoi les programmes de ces exercices n'en fixeront jamais les détails, ni les « *moments* », mais seulement la nature du combat, les raisons pour lesquelles on a adopté une certaine forme de combat et les relations devant exister entre le chef de la troupe et avec le directeur de l'exercice.

» 4º L'établissement du programmé suppose qu'il existe dans la troupe un certain degré d'instruction; or, pour que le cours préparatoire soit profitable il faut que tous les chefs, du commandant de brigade au commandant de bataillon, s'assurent immédiatement, dès que les troupes entrent sous leur commandement, si le degré d'instruction qu'elles possèdent est conforme à leur appréciation. Si ce n'est pas le cas, les programmes doivent être immédiatement complétés ou réduits.

» Voici pour plus de clarté quelques points de repère :

» a) On observera les troupes pendant la marche, de la place de rassemblement aux cantonnements assignés pour le cours préparatoire et pendant l'organisation des cantonnements et du service.

» b) On organisera un service de combat ou de service en campagne, simple et de courte durée, le jour d'entrée déjà et avant la prise des cantonnements, si l'on a le temps, sinon le matin du premier jour de service.

» *Puis le commandant de régiment fixera définitivement le programme de chacune des unités sous ses ordres après une discussion approfondie avec leurs commandants.*

» D'une manière générale on peut encore ajouter ceci :

» 1. La connaissance de l'arme, le service intérieur (règlement général de service), comme généralement toutes les connaissances théoriques et élémentaires du soldat, ne doivent pas former des branches d'instruction du cours préparatoire. *Il suffira entièrement d'exiger que les prescriptions réglementaires soient strictement exécutées.* C'est l'affaire des com-

mandants en sous-ordre, qui sont responsables de faire faire le nécessaire pour répondre à ces exigences soit pendant le temps largement suffisant, accordé pour les travaux du service intérieur, soit pendant le temps où la troupe n'est pas astreinte au travail. Des inspections nombreuses et faites avec le plus grand soin seront plus utiles dans ce domaine que les leçons et les répétitions les meilleures.

» 2^o La grande valeur éducative de l'école du soldat ne se manifeste que si celui qui l'enseigne parvient à la faire exécuter avec l'énergie, l'intensité et la précision pédante qui lui donnent toute sa valeur. Tout dressage autrement pratiqué, où l'on tolère ou bien où l'on n'écarte pas la légèreté, l'inexactitude ou la lenteur produit un effet tout contraire ; il conduit au relâchement et à l'inattention. D'après les rapports du dernier cours de répétition, il paraît que la plupart des sous-officiers ne possèdent pas le degré voulu de routine pour enseigner. Mais comme l'enseignement de l'école du soldat est l'affaire des sous-officiers, et qu'on ne saurait le leur enlever sans porter atteinte à leur position et à leur autorité, il sera préférable de ne l'exercer que dans un petit nombre de courtes reprises ; mais il faudra y préparer préalablement ceux qui doivent l'enseigner et exercer une surveillance attentive, de manière qu'on travaille avec l'énergie et la précision nécessaires.

» 3^o Ce qu'il faut surtout exercer pendant le cours préparatoire, c'est les exercices en campagne et les exercices de combat, en vue de faire disparaître les fautes qui se produisent souvent aux manœuvres. L'origine de ces fautes repose moins sur une exécution insuffisante ou des connaissances incertaines que sur un manque d'attention aux prescriptions et aux ordres directs des chefs. Il est presque de tradition de croire que sitôt que l'on a quitté la place d'exercice pour entrer dans le terrain de manœuvre il n'est plus nécessaire de prêter ou d'exiger ce même degré d'attention. On s'imagine que l'influence dissolvante qu'exerce fatalement sur la troupe le vrai combat doit aussi inévitablement se manifester pendant les manœuvres de paix.

» *Il faut travailler avec la plus grande énergie, pendant le cours préparatoire, à détruire ce préjugé et à rétablir l'attention dans les manœuvres.* Ce n'est que lorsqu'on y est parvenu que les chefs de tous grades peuvent avoir la liberté de pensée

qui leur est nécessaire pour juger avec justesse les circonstances du combat et utiliser convenablement à la solution de la tâche tactique qui leur est dévolue les formations et le terrain.

» Le dernier jour du cours préparatoire, le samedi 8 septembre, aura lieu un exercice de combat de l'infanterie dans les brigades (le bataillon de carabiniers sera attaché à un régiment d'infanterie) ; ce jour-là l'artillerie exécutera un tir de combat en présence du divisionnaire, et le bataillon du génie aura à résoudre une tâche du service en campagne.

» *Ces exercices tiendront lieu d'inspection pour le cours préparatoire.*

» Le lundi 10 septembre commenceront les exercices de brigade contre brigade, avec les armes spéciales, d'après les ordres du divisionnaire.

» Pendant le cours, le *régiment d'artillerie* sera placé sous la surveillance du commandant de l'artillerie du corps ; le *bataillon du génie* sera de même sous la surveillance du chef du génie du corps et le *lazaret de division* sous celle du médecin de division.

» Pendant le cours préparatoire, le *train de ligne* de la division exercera d'après les ordres et sous la direction du commandant du train de la division.

» *Répartition du temps.*

» En général, il est recommandé de commencer le travail le matin, de bonne heure ; non pas toujours à l'heure fixée par l'ordre journalier pour le commencement du travail, mais tantôt plus tôt, tantôt plus tard, d'après la durée présumée de l'exercice et plusieurs fois en *alarmant* la troupe.

(En général, l'alarme suivie d'une inspection sérieuse et faite à fond est un excellent moyen pour habituer la troupe à l'ordre et à être toujours prête, et pour juger de son degré d'aptitude à la guerre.)

» Il faudra, *une seule fois*, prendre les armes pour un exercice d'une durée indéterminée, c'est-à-dire *qui ne prendra fin que lorsque l'exercice aura été poussé, sans précipitation, aussi loin que le chef se l'était proposé*. C'est cependant une très grande erreur que de faire durer les exercices jusqu'au point où l'excès de fatigue détruit l'attention et l'entrain de la troupe et compromet, pour le lendemain, la possibilité de profiter de

l'instruction. Un *travail court mais intense* donne de meilleurs résultats qu'un travail prolongé qui, à cause de cela même, ne permet ni chez les chefs, ni chez les subordonnés qu'on s'y donne à fond jusqu'au bout. On doit veiller surtout avec soin à ne pas fatiguer inutilement la troupe et à ne pas la laisser par des va-et-vient qu'on pourrait éviter; c'est ainsi que l'on nuit au développement de l'esprit militaire. Pour la même raison on ne permettra pas qu'on attende, pour donner la tâche à résoudre, en l'accompagnant de longues explications, que la troupe soit sous les armes; tout cela doit se faire *avant le rassemblement*, de façon que, immédiatement après, on puisse commencer à travailler gaiement et en sachant ce qu'on fait. On recommande aussi de faire rentrer la troupe, aussitôt après la fin de l'exercice, sous la conduite des sergents-majors, et sans attendre la fin de la critique faite aux officiers.

» *Il faut laisser aux compagnies le soin de fixer l'emploi des après-midi.* La conduite de la troupe, et la manière dont elle se comportera pendant les exercices fournira au commandant de compagnie des indications sur ce qu'il doit faire. Cependant il ne devra pas y avoir dans la règle plus de deux heures d'instruction l'après-midi; à l'appel principal on fera une inspection de propreté tout à fait sérieuse, et, en outre, chaque après-midi, les chefs de sections inspecteront aussi une partie de l'équipement ou de l'habillement. Aucun homme ne pourra quitter le quartier pour la sortie du soir ni se livrer au repos avant que son équipement et ses habits aient été remis en parfait état. On s'assurera par des inspections faites au quartier que cet ordre a été exécuté, et les chefs responsables seront sévèrement punis en cas d'infraction ou de négligence.

» On recommande de faire couvrir les cantonnements, pendant toute la durée du cours préparatoire, en faisant occuper une position d'avant-postes par un ou deux pelotons dès le matin, au moment où commence le travail, jusqu'au lendemain matin; mais cela ne doit pas être une simple *formalité*; on s'assurera que l'instruction est donnée et que la consigne des avant-postes, de même que les devoirs de la garde et des postes sont sérieusement exécutés. Il en sera de même du service de garde de cantonnements: *Si l'on se contente de faire le service de garde pour la forme, on détruit le sentiment militaire du devoir, autant qu'on le fortifie, au contraire, quand on le fait sérieusement et rigoureusement.*

II

**Plan d'instruction pour le cours de répétition
de la VII^{me} division en 1900.**

Dès la première ligne le plan d'instruction du colonel-divisionnaire Hungerbühler insiste sur la nécessité que tous les commandants d'unités et leurs subordonnés se préparent à fond *avant* le service à la tâche que leur impose l'obligation de diriger l'instruction de l'unité qu'ils ont à commander. Cette préparation consiste en particulier : à reconnaître à temps les cantonnements attribués à leurs unités pour le cours préparatoire en vue de les occuper, et les terrains d'exercice et de manœuvre avoisinants; à établir des programmes d'instruction et organiser des exercices qui permettent d'utiliser le plus rationnellement le temps et le terrain, en vue d'atteindre le but poursuivi par l'exercice.

Concernant les différentes armes composant la division, le colonel-divisionnaire Hungerbühler prescrit ce qui suit : Les commandants de la compagnie de guides, de l'artillerie divisionnaire, du demi-bataillon du génie et du lazaret de division doivent lui faire parvenir à temps (fin juin) leurs programmes d'instruction pour la durée du cours préparatoire, approuvés par leurs chefs hiérarchiques et par l'instructeur en chef de leur arme ou de leur service. L'officier du train de la division établit aussi, dans les mêmes conditions, d'accord avec l'officier du train du corps d'armée, un programme concernant l'instruction du train de ligne de l'infanterie pendant les premiers jours de la période préparatoire.

Quant à l'infanterie, c'est le divisionnaire lui-même qui donne les instructions concernant la marche générale de l'instruction jusqu'au commencement des exercices de la division, savoir : un jour d'exercice par section (école du soldat, de groupe et de section); un jour par compagnie; un jour par bataillon et un jour par régiment (dès ce jour les voitures à munition et les voitures sanitaires des régiments participent aux exercices).

Le cinquième jour de travail est consacré aux exercices de régiment contre régiment, auxquels doivent prendre part des fractions de cavalerie détachées dans ce but par la brigade de cavalerie de corps et deux ambulances du lazaret de division;

le sixième aux exercices de la brigade, et le septième aux manœuvres de brigade contre brigade (avec participation des autres armes de la division) ; la matinée du jour suivant est employée à la concentration en vue des manœuvres de division contre division, et l'après-midi au rétablissement (*Retablerung*).

Cette série de jours de travail est coupée par un dimanche entièrement consacré au repos.

Le commandant de la VII^e division donne sur l'organisation des exercices de l'infanterie des instructions détaillées :

Les plans d'instruction établis par les chefs des différentes unités (compagnies, bataillons, etc.) doivent revêtir la forme de *programmes* s'il s'agit d'exercices proprement dits, et celle de *thèmes de manœuvres* pour les exercices du service en campagne à double action. Les exercices proprement dits, surtout ceux des unités les plus élevées, deviendront plus instructifs si l'on oppose aux troupes un *ennemi marqué*, que l'on munit d'instructions précises sur la manière dont il doit agir. On emploiera à cet effet des fanions et des pétards ; leur emploi sera surtout profitable dans les exercices de combat du bataillon, du régiment et de la brigade.

Concernant la fixation des programmes d'instruction et l'établissement des thèmes de manœuvres, le commandant de la VII^e division recommande de ne pas perdre de vue les points suivants :

« *Ecole du soldat, de groupe et de section.*

» Il faut s'appliquer surtout à obtenir une bonne position de l'homme et la tranquillité dans le rang ; la dextérité dans le maniement du fusil ; un pas allongé ; de la précision dans l'exécution des mouvements qui doivent se faire simultanément et au commandement ; le passage correct de l'ordre serré à l'ordre dispersé et inversément ; le maintien correct des formations dans les mouvements, qu'ils aient lieu en ordre serré ou en ordre dispersé ; une discipline de feu absolue.

» Quant à l'instruction individuelle de l'homme, on ne peut pas faire plus que de rétablir une bonne tenue militaire et la dextérité dans le maniement du fusil ; tout le reste doit être exercé dans la subdivision. Le temps manque pour étendre plus loin l'instruction individuelle.

» Il faut exercer de préférence la subdivision dans le terrain,

mais il faut exiger que le travail se fasse avec la même précision que si l'on était sur la place d'exercice.

» On doit pratiquer le service de garde avec la plus grande précision et, dans les cantonnements, il doit être absolument correct ; il a une très grande importance au point de vue de l'instruction car il constitue une des applications de l'école du soldat et de l'école de section.

» La meilleure méthode que pourra employer le chef de section pour instruire sa subdivision consistera à la faire marcher plusieurs heures de suite dans le terrain, tantôt sur les voies de communication, tantôt à travers champs, et à résoudre, à mesure qu'elles se présentent, toutes les tâches pouvant incomber à une section pendant la marche proprement dite, ou quand elle se meut sur le champ de bataille, ou dans le stationnement, etc. Mais il faut que tout cela soit fait avec la plus exacte précision et sans tolérer le moindre laisser-aller, en dehors des moments accordés au repos. Avant de l'exécuter, on fait connaître à la troupe la tâche à résoudre.

» *Ecole de compagnie.*

» Il faut amener la compagnie à se mouvoir dans n'importe quel terrain avec des formations correctes et à évoluer en ordre et avec souplesse. Il ne doit pas être difficile d'atteindre ce but si les sections ont été bien exercées dans le terrain.

» Les exercices doivent avoir lieu le plus vite possible dans le terrain ; le commandant de compagnie doit préparer et faire exécuter des tâches en aussi grand nombre que cela est nécessaire pour que la compagnie ait l'occasion d'exercer tout ce qui peut lui être demandé comme fraction du bataillon. Ne se contenter que de ce qui est exécuté d'une manière irréprochable est le meilleur moyen, ici comme dans l'école de section, d'atteindre le but.

» Voici un certain nombre de situations tactiques qui pourront servir de bases aux tâches à résoudre par la compagnie :

» La marche et le déploiement consécutif à la marche de la compagnie de tête.

» La préparation de la compagnie soit en vue de l'attaque, soit derrière une position défensive ; la compagnie établit immédiatement une forte ligne de tirailleurs ; on supposera que la compagnie est placée tantôt à une aile, tantôt qu'elle est encadrée dans une ligne.

- » La compagnie, en avant-ligne, franchit une longue étendue de terrain en formation de manœuvre (les sections séparées les unes des autres en ligne ouverte de sections ou placées en échelons) ; elle prend les formations propres à éviter les pertes provenant du feu ennemi à grande distance ; la compagnie, étant à une aile, elle prend les formations contre des attaques de flanc de la cavalerie.
- » La compagnie étant en formation de combat, montrer le rôle qu'elle joue dans une attaque décisive, ou bien dans un combat traînant, ou bien dans la retraite.
- » La compagnie étant réserve de bataillon, lui faire prendre, derrière un abri ou bien pendant qu'elle marche en terrain découvert, les formations propres à atténuer l'effet du feu aux grandes distances et celles propres à repousser une attaque de flanc de la cavalerie.
- » Occupation d'un secteur comme compagnie d'avant-postes.
- » Dans ces exercices il ne faudra pas seulement supposer l'ennemi, mais il faudra aussi parfois le marquer.

» *Préparation du bataillon.*

» Ici il faut exercer les formations de rassemblement, de marche, de manœuvre et de combat du bataillon, et aussi faire mouvoir le bataillon dans ces diverses formations, à travers champs et dans les bois, de manière que les compagnies, marchant séparées les unes des autres, conservent des directions parallèles à la direction donnée au bataillon et se tiennent à la place qui leur appartient par rapport à la compagnie de direction.

» Comme dans l'école de compagnie, il faut que le commandant de bataillon prépare d'avance les tâches qu'il veut résoudre ou faire résoudre par ses compagnies.

» On peut donner pour base aux thèmes tactiques les situations suivantes :

- » Déploiement successif du bataillon d'avant-garde.
- » Déploiement du bataillon, avec une forte ligne de tirailleurs, de manière à le tenir prêt pour l'attaque ou pour la défense ; on supposera tantôt que le bataillon est à une aile, tantôt qu'il est encadré ; dans le premier cas, on lui fera prendre les mesures en vue de repousser une attaque de cavalerie dirigée contre son flanc.

- » Le bataillon étant en première ligne et franchissant en formation de manœuvre une longue étendue de terrain, lui faire prendre les formations propres à le préserver du feu à grande distance de l'ennemi ; passer à la formation de combat et repousser une attaque de cavalerie dirigée contre son flanc.
- » Le bataillon étant dans la défensive et menant un combat trainant ou une attaque décisive ; passer de la défensive à la contre-attaque ou établir solidement le bataillon dans la position qu'il occupe ; retraite avec occupation d'une position de repli.
- » Montrer comment doit agir un bataillon en 2^{me} ou en 3^{me} ligne, stationnaire ou en mouvement.
- » Le bataillon aux avant-postes. (Le dispositif le plus avantageux pour cet exercice consiste à opposer compagnie à compagnie et à figurer les réserves.)
- » Pour les exercices du bataillon, il est encore plus important de figurer l'ennemi que pour ceux de la compagnie.

» *Préparation du régiment.*

- » On exercera les formations de rassemblement, de marche, de manœuvre et de combat du régiment ; on basera ces exercices sur des suppositions tactiques telles que les suivantes :
- » Le régiment étant avant-garde de la division, se déploie successivement pour le combat (étant admis que les deux flancs ne sont pas appuyés et doivent être gardés).
- » Le régiment prend une position gardée, avec une forte première ligne et se tient prêt soit pour l'attaque, soit pour la défense ; un de ses flancs est appuyé, l'autre pas ; il repousse des attaques de cavalerie dirigées contre son flanc.
- » Déploiement du régiment depuis la colonne de marche, droit en avant ou bien obliquement à droite (à gauche).
- » Après que le régiment a pris une formation de manœuvre, déploiement sous la protection du feu de troupes occupant une position dominante.
- » Combat traînant du régiment ; combat décisif dans l'offensive ; combat défensif ; retraite.
- » Le régiment étant en II^e ou III^e ligne comme réserve de brigade ou de division ; son emploi pour l'occupation d'une position de repli, pour une contre-attaque ou pour la

poursuite (dans les deux derniers cas, en admettant que l'attaque est dirigée contre le flanc de l'ennemi).

» On marquera l'ennemi, ou bien on exercera à double action contre un des bataillons du régiment, qu'on remplacera alors dans le régiment en marquant le bataillon de réserve. Quand le bataillon de carabiniers est attaché au régiment, on peut l'employer dans ces exercices à figurer l'ennemi.

» *Instruction de la brigade.*

» Voici quelles sont les situations tactiques qui peuvent servir de base aux exercices de la brigade :

- » Rassemblement gardé de la brigade, un de ses flancs étant appuyé et l'autre pas, ou bien les deux flancs non appuyés ; mesures à prendre pour repousser les attaques de la cavalerie.
- » La brigade étant avant-garde d'un corps d'armée, déploie successivement ses unités pour ce combat, ou bien droit en avant, ou bien en avant à droite (à gauche), ou bien en débouchant d'un défilé.
- » La brigade étant placée à couvert se tient prête à déployer pour prendre l'offensive, ou bien pour occuper une position défensive, étant aile droite (gauche) de la division.
- » La brigade étant en réserve, achève son passage à la formation de manœuvre ; puis elle exécute un mouvement de flanc combiné avec un changement de front, hors de la zone du feu de l'ennemi. Déploiement de la brigade pour le combat en vue d'exécuter une attaque décisive combinée avec l'enveloppement d'une aile de l'ennemi. La brigade étant arrière-garde occupe une position de flanc comme position de repli. Etablissement du bivouac de la brigade avec des avant-postes pour assurer la sécurité du front et du flanc non appuyé.
- » Pour les exercices de la brigade il sera de règle de marquer l'ennemi ; on peut aussi la faire manœuvrer à double action contre des bataillons que l'on remplace en marquant, dans la brigade, les bataillons de réserve.
- » Quant à la manière de formuler les suppositions pour les exercices en campagne à double action, il faut employer la forme la plus simple, consistant à établir la situation tactique et à en faire découler, pour chacun des deux partis, la tâche

à exécuter, plutôt que d'adopter la forme de la supposition générale et de la supposition spéciale.

» De cette manière, la tâche à exécuter revêt la forme d'un ordre émanant du chef immédiat.

» Il importe de faire remarquer que les bataillons et les régiments ont plus souvent à agir comme fractions de corps de troupes plus considérables et en liaison avec eux, que comme détachements, et que s'il arrive qu'ils soient détachés, l'indépendance tactique dont ils jouissent en pareil cas est nécessairement limitée quant à la durée et quant à l'espace. Si l'on veut que les situations tactiques servant de bases aux exercices soient vraisemblables, il faut tenir compte en les établissant des conditions qui viennent d'être exposées.

» *Règles générales.*

» Quand ils feront la reconnaissance du terrain à eux attribué, les commandants d'unités devront choisir, parmi les exercices énumérés plus haut, ceux s'adaptant le mieux au terrain ; ce sont ceux-là qu'ils devront faire entrer dans leur programme.

» Les commandants d'unités se poseront à eux-mêmes des tâches¹, mais il faut aussi que leurs chefs directs ou les officiers-instructeurs supérieurs attachés aux unités pour la durée du cours préparatoire, leur en fassent également résoudre ; dans ce cas les officiers-instructeurs agiront comme remplaçants du chef direct de l'officier.

» Plus nombreuses et plus variées seront les tâches qu'on pourra faire résoudre dans un jour d'exercice, plus l'enseignement sera profitable. Si l'on coordonne les diverses situations par lesquelles on veut passer, de manière qu'elles découlent les unes des autres et si dans l'exécution on se borne à démontrer certains moments seulement de l'action, on gagnera beaucoup de temps et l'on pourra multiplier les exercices.

» Il en sera de même pour les exercices de campagne à double action. Il vaut mieux, dans la même journée, faire deux exercices courts, chacun ayant sa situation tactique propre, que de n'en faire qu'un ; car alors l'action d'unités de faible effectif durera un temps invraisemblablement long. Si l'exer-

¹ Il convient essentiellement que la forme adoptée pour ces tâches soit simple; par exemple: « Nous devons occuper dans l'unité à laquelle nous appartenons, telle ou telle position et nous recevons l'ordre suivant : »

cice est organisé de telle sorte que les deux partis soient dès le commencement à peu près ou tout à fait sur le point de passer à la formation de combat, il durera moins. Il faudra dans tous les cas que les exercices d'avant-postes à double action se prolongent pendant une partie de la nuit.

» C'est en assistant personnellement fréquemment aux exercices et en prenant part aux critiques, que les commandants exercent le plus puissamment leur influence sur la marche de l'instruction des unités placées sous leurs ordres ; ils veilleront que les remarques faites à la critique, concernant les commandements subalternes, arrivent jusqu'aux chefs qu'elles concernent. »
